

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5670>



Lycées : manifester pour son avenir est un droit

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : vendredi 14 décembre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES-FSU rappelle son attachement à la liberté de manifester. Il dénonce les entraves qui sont faites envers certains lycéens qui cherchent à faire entendre leurs revendications et sont empêchés de sortir de leurs établissements lors des journées d'action. La volonté de protéger matériellement les lycées ne peut s'entendre lorsqu'elle remet en cause la sécurité des lycéens et des personnels :

aucune issue de secours ne doit être condamnée comme cela a été parfois constaté dans certains établissements.

Le SNES-FSU réaffirme les revendications suivantes :

- Retrait de la réforme du lycée avec le maintien du bac comme diplôme national et premier grade universitaire.
- Retrait de la réforme de la voie pro et aucune suppression de section.
- Retrait de la loi ORE et du dispositif Parcoursup.
- Retrait du Service National Universel.
- Annulation de la hausse des frais d'inscription universitaire pour les étudiants étrangers hors UE.

Dans ce contexte, le SNES-FSU a déposé un préavis de grève courant jusqu'aux congés de fin d'année afin de permettre le développement de toutes les actions dans les établissements (rassemblements, heures d'information syndicale, assemblées générales, grèves...) et de permettre aux collègues d'accompagner les élèves qui manifestent afin de les soutenir et les protéger des violences. La seule réponse à faire aux lycéens est de les écouter et de répondre à leurs revendications.